

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3994

présenté par  
M. Labaronne et M. Giraud

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

Le a) du 6° du I de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les dépenses des collectivités locales sont également concernées. A cet effet, l'État transmet aux collectivités locales les documents et instructions permettant une présentation standardisée de l'impact environnemental de leurs dépenses. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement élargit le périmètre des dépenses évaluées dans le budget vert aux dépenses des collectivités locales.